

# COMMUNE DE BEYNOST Place de la Mairie BP 411 01704 - BEYNOST CEDEX

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de fournitures et services informatiques

### Marché global pour la gestion du système d'information communal, des équipements, des télécommunications et de la conformité réglementaire

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

LOT 4 - Mission d'audit RGPD et DPO externalisé

#### **SOMMAIRE**

1.	OBJET DU MARCHÉ	3
2.	Contexte	3
3.	PRESTATIONS ATTENDUES	3
3.1.	Phase 1 - Audit de conformité	3
3.2.	Phase 2 - Mise en conformité	3
3.3.	Phase 3 : Mise à disposition d'un DPO externalisé	3
4.	LIVRABLES ATTENDUS	
5.	MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION	4
6.	COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES POUR LA MISSION RGPD	4
6.1.	Compétences exigées	
6.2.	Qualifications obligatoires	
6.3.	Qualifications recommandées (non obligatoires mais valorisées)	
6.4.	Justificatifs attendus	
7.	CALENDRIER DE REALISATION	
8.	Clause de réversibilité	

#### 1. OBJET DU MARCHE

Le présent marché porte sur :

- La réalisation d'un audit complet de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) externe, conformément aux exigences précisées dans les articles 37 à 39 du RGPD.

#### 2. CONTEXTE

La mairie souhaite garantir sa pleine conformité au RGPD et renforcer ses pratiques relatives à la protection des données personnelles. À cet effet, elle entend recourir à un prestataire externe capable de l'accompagner durablement dans ses obligations réglementaires en matière de protection des données personnelles.

#### 3. PRESTATIONS ATTENDUES

#### 3.1. Phase 1 - Audit de conformité

- Cartographier exhaustivement les traitements de données à caractère personnel réalisés par la mairie.
- Évaluer les dispositifs techniques et organisationnels de sécurité mis en place actuellement.
- Analyser les procédures internes existantes permettant l'exercice des droits des personnes concernées.
- Identifier précisément les éventuels écarts par rapport aux obligations imposées par le RGPD.
- Remettre un rapport d'audit complet accompagné de recommandations opérationnelles pour garantir la mise en conformité.

#### 3.2.Phase 2 - Mise en conformité

- Élaborer un plan d'action détaillé visant à rectifier les non-conformités relevées lors de l'audit
- Mettre à jour ou rédiger les documents obligatoires prévus par le RGPD, notamment : registre des traitements, politiques de confidentialité, procédures internes de gestion des demandes des personnes concernées, etc.
- Assurer une formation adaptée et une sensibilisation du personnel municipal sur les enjeux du RGPD et les bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles.

#### 3.3.Phase 3 : Mise à disposition d'un DPO externalisé

Le prestataire assurera les missions suivantes en qualité de DPO externe :

• Fournir un accompagnement permanent et des conseils juridiques et techniques sur les problématiques liées à la protection des données personnelles.

- Vérifier régulièrement la conformité des traitements réalisés par la mairie, assurer leur suivi et proposer les ajustements nécessaires.
- Coopérer activement avec l'autorité de contrôle compétente (CNIL) en cas de sollicitations ou de contrôles.
- Constituer le point de contact principal pour les personnes concernées, gérer les demandes d'exercice des droits et assurer leur suivi.

#### 4. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables devront inclure, sans que cette liste soit exhaustive :

- Rapport d'audit détaillé avec recommandations précises.
- Plan d'action détaillé pour la mise en conformité.
- Documents obligatoires mis à jour ou créés : registre des traitements, politiques de confidentialité, procédures internes.
- Supports et comptes-rendus de formations réalisées.
- Rapports périodiques d'activité du DPO externalisé détaillant les actions menées et les points d'attention identifiés.

#### 5. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Réunions régulières de suivi entre le prestataire et la mairie afin d'évaluer l'avancement des travaux.
- Rapports périodiques remis à la mairie pour permettre un suivi transparent des actions engagées et des résultats obtenus.
- Évaluation annuelle du prestataire sur la base d'indicateurs définis conjointement afin de mesurer l'efficacité de l'accompagnement et l'atteinte des objectifs de conformité au RGPD.

#### 6. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES POUR LA MISSION RGPD

Le titulaire devra justifier de compétences juridiques, techniques et organisationnelles avérées en matière de protection des données à caractère personnel, conformément aux exigences du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

#### 6.1. Compétences exigées

Le titulaire devra démontrer les compétences suivantes :

- Une maîtrise du cadre juridique applicable à la protection des données à caractère personnel, notamment le RGPD, la loi Informatique et Libertés modifiée, et les lignes directrices de la CNIL;
- Une connaissance des systèmes d'information et des mesures de sécurité informatique permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données ;
- Une expérience significative d'audit de conformité RGPD, idéalement dans des collectivités territoriales ou établissements publics ;
- Une capacité à assurer le rôle de Délégué à la Protection des Données (DPO) externalisé, conformément aux articles 37 à 39 du RGPD ;
- Des aptitudes pédagogiques permettant de sensibiliser et former les agents et élus de la collectivité.

#### **6.2.Qualifications obligatoires**

Le prestataire devra fournir, au sein de son équipe intervenante au moins un consultant ou juriste certifié DPO selon la norme ISO/IEC 17024 (par un organisme accrédité tel que AFNOR, Bureau Veritas, PECB, CNPP, etc.);

#### 6.3.Qualifications recommandées (non obligatoires mais valorisées)

Les certifications ou qualifications suivantes seront appréciées dans l'analyse des offres :

- Certification ISO 27001 ou ISO 27701 relative à la sécurité de l'information ou à la gestion de la vie privée ;
- Expérience ou certification dans la conduite de AIPD (analyse d'impact relative à la Protection des Données) ;
- Références attestées dans des missions RGPD au sein d'au moins trois collectivités territoriales sur les cinq dernières années.

#### 6.4. Justificatifs attendus

Les offres devront inclure :

- Les CV détaillés des intervenants pressentis avec leurs diplômes, certifications et expériences;
- Les attestations de certifications ou de formation mentionnées ci-dessus ;
- Une liste de références comparables, accompagnée de contacts référents si possible.

#### 7. CALENDRIER DE REALISATION

Le calendrier prévisionnel suivant est proposé :

- Phase 1 (Audit): à réaliser dans les 2 mois suivant la notification du marché.
- Phase 2 (Mise en conformité) : à engager immédiatement après validation de l'audit et à finaliser dans les 4 mois suivants.
- Phase 3 (DPO externalisé) : mission continue, à débuter dès validation de la mise en conformité, avec une durée initiale de 12 mois renouvelable.

#### 8. CLAUSE DE REVERSIBILITE

Le prestataire s'engage à garantir une totale réversibilité à l'issue du marché ou en cas de résiliation anticipée. À cet effet, il devra :

- Remettre à la mairie l'ensemble des documents, données et informations nécessaires pour assurer la continuité de service et la conformité RGPD.
- Collaborer pleinement avec la mairie ou un prestataire successeur pendant une période de transition définie contractuellement.
- Fournir un rapport final de réversibilité précisant clairement les actions effectuées et les recommandations pour maintenir la conformité au RGPD.